

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 -.....1291

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR PATRICK VAYABOURY
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,

VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,

VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Patrick VAYABOURY en qualité de Conseiller Municipal,**

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Monsieur Patrick VAYABOURY est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter des affaires relevant de la police de la circulation.**

A ce titre, il est chargé :

de la signature des arrêtés portant la réglementation de la circulation générale, du stationnement, notamment l'institution de la signalisation routière, de la signalisation horizontale, de la signalisation verticale et de la signalisation temporaire (feux tricolores, ralentisseurs, marquages au sol, panneaux, etc...).

ARTICLE 2 / Monsieur Patrick VAYABOURY reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire,

30 AVR. 2025



Notification faite le 30/04/25
Signature



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250430-DRHAR251291-AU
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025